

## **Bâtiment Stendhal**

### **Conditions de Mise à disposition de l'Amphidice 2016**

---

Toute demande d'occupation de l'Amphidice doit être déposée au moins deux mois à l'avance auprès de la Direction Culture et Culture Scientifique et Technique de l'Université Grenoble Alpes. Elle sera examinée par un bureau de programmation.

Pour toute demande retenue par le bureau de programmation, l'un des quatre modes de mise à disposition suivants sera proposé :

#### **CAS 1 - Mise à disposition gracieuse**

Elle sera accordée aux initiatives culturelles ou artistiques liées aux arts de la scène proposées par les :

- étudiants, enseignants et personnels de l'Université Grenoble Alpes,
- troupes et associations étudiantes de l'Université Grenoble Alpes,
- associations conventionnées avec la COMUE Université Grenoble Alpes,
- professionnels menant une action d'éducation artistique avec des étudiants de l'Université Grenoble Alpes

#### **CAS 2 - Participation réduite**

La mise à disposition moyennant une participation réduite sera accordée à des projets d'autres acteurs du campus, dans la mesure où ils sont de qualité et cohérents avec la programmation.

Les porteurs du projet auront la possibilité de faire une billetterie à leur charge, à tarifs imposés : Plein tarif : 5 à 10 € - Tarif réduit : 3,5 à 5 € - Tarif étudiant : 3,5 €.

#### **CAS 3 - Participation complète**

Pour les autres projets portés par des acteurs du campus ou par des associations extérieures au campus, dans la mesure où le calendrier le permet, la salle pourra être mise à disposition moyennant une participation complète aux frais de fonctionnement.

Les porteurs du projet auront la possibilité de faire une billetterie à leur charge, à tarifs libres.

#### **CAS 4 - Participation complète pour les acteurs du secteur privé**

Pour tous les projets à caractère commercial retenus (portés par des acteurs du secteur privé et marchand), la salle sera mise à disposition moyennant une participation complète spécifique aux frais de son fonctionnement. Les porteurs du projet auront la possibilité de faire une billetterie à leur charge, à tarifs libres.

<b>Prestation</b>	<b>Cas 2 : Participation réduite</b>	<b>Cas 3 : Participation complète</b>	<b>Cas 4 : Participation complète pour les acteurs du secteur privé</b>
Installation Répétition Spectacle en journée aux jours et heures d'ouverture de l'université (forfait de 9 h à 19 h)	210 €	580 €	750 €
Répétition supplémentaire en journée aux jours et heures d'ouverture de l'université (forfait 4 h)	100 €	250 €	400 €
Installation Répétition Spectacle soir ou week-end (forfait journée + soirée)	350 €*	900 €*	1 500 €*
Répétition supplémentaire soir ou week-end (forfait 4 h)	150 €*	300 €*	500 €*

\* auxquels s'ajoutent les coûts d'agent de sécurité-incendie par heure de présence du groupe adaptés aux projets